

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 23 novembre 2007
au Bonhomme**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h00.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Étaient présents, MM. les délégués titulaires et délégués suppléants suivants :

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	MARECHAL Jean-Yves, Délégué	excusé
	MEYER Dominique, Délégué suppléant	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	STOFLIQUE Roger, Délégué	présent
KATZENTHAL	ECKLE Marius, Délégué	présent
	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	JUNG Nicole, Déléguée	excusée
	BOOTZ Guy, Délégué suppléant	présent
KIENTZHEIM	SCHMITT Roger, Délégué	présent
	HOBEL Yvan, Délégué	excusé
LABAROCHE	SCHIELE Yvan, Délégué	présent
	BRUN Charles, Délégué	excusé
LAPOUTROIE	MULLER J-Marie, Délégué	présent
	GIRARDIN Philippe, Délégué	excusé
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	BEAULIEU Nicolas, Délégué	excusé
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	JACQUOT Frédérique, Déléguée	excusée
	OLRY Chantal, Déléguée	excusée
	JACQUEY Guy, Délégué suppléant	présent
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	excusé
	FRITSCH Michel, Délégué	excusé

Étaient présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
M. Pascal SENN, Responsable du Service Technique – Communauté de Communes
M. Eric LEMPEREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes

Excusés :

M. Hubert HAENEL, Sénateur
M. Michel PAILLISSE, Sous-Préfet de Ribeauvillé
Mlle Christine MORIZOT, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Ribeauvillé
M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Jean SCHUSTER, Maire d'Orbey et Conseiller Général
Mme Martine LALLEMENT, Principale du Collège de Kaysersberg
Mme Geneviève STOESEL, Trésorier de Kaysersberg

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 16 novembre 2007
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 28 septembre 2007

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Environnement et Aménagement », rapporteur M. STOLL, Vice-Président

3.2 Commission « Logement », rapporteur Mme TISSERAND, Vice-Présidente

3.3 Commission « Centre Nautique », rapporteur M. GIRARDIN, Vice-Président

3.3.1 Modification du tarif de vente du masque Vista

3.4 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. GIRARDIN, Vice-Président

3.4.1 Contrat Enfance Jeunesse – Volet Enfance

3.4.2 Gestion de la compétence Jeunesse – Délégation de Service Public

3.4.3 Versement de subventions : BIJ, aide aux manifestations d'envergure, FOSIL

3.5 Commission « Eau et assainissement », rapporteur M. SCHMITT, Vice-Président

3.5.1 Raccordement assainissement à la STEP de Colmar – Avenant au marché SADE

3.5.2 Raccordement assainissement à la STEP de Colmar – Avenant au marché OGELEC

4. Développement local : Approbation et signature de la convention avec l'ADAUHR

5. Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis : Avenant au marché (Index de revalorisation des prix)

6. Ordures Ménagères

5.1 Approbation de la signature des conventions avec les agents de déchetterie

5.2 Admission en non valeur

7. Finances

7.1 Décisions Modificatives aux budgets AG, OM, et CN

7.2 Règlement des frais de déplacement

7.3 Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

7.4 Suppression du budget AKS et intégration au budget AKKS à partir du 01/01/2008

8. Personnel

8.1 Suppression et création de postes suite aux avancements de grade

8.2 Personnel bûcheron – Modification de la classification hiérarchique

9. Contrat Temps Libres : Annulation et remplacement de la facturation des activités communes CCVK/CCPR

10. Informations et divers

10.1 OCM – Compte-rendu de délégation du Président

10.2 Liste des marchés passés en 2007

10.3 Emprunt : financement des travaux de raccordement des réseaux d'assainissement AKKS à la station d'épuration de Colmar

M. BLEU ouvre la séance à 17h en souhaitant la bienvenue aux délégués et à la Presse.
Il poursuit en proposant aux Conseillers de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant le point « Multi-accueil – Quitus SEMHA » qui sera traité lors des points relatifs aux Finances.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'ordre du jour avec le rajout du point « MA-Quitus SEMHA ».

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 28 septembre 2007

Le Procès-verbal a été transmis avec l'invitation au Bureau.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil du 28 septembre 2007.

2. Communications du Président

Anniversaires :

* M. Michel FRITSCH	le 17 octobre 1963	44 ans
* M. André PAULI	le 11 novembre 1930	77 ans
* M. Bernard ANDRES	le 12 novembre 1952	55 ans
* M. Dominique MEYER	le 14 novembre 1960	47 ans
* M. Yvan SCHIELE	le 19 novembre 1937	70 ans
* M. Roger BLEU	le 24 novembre 1946	61 ans

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Environnement et Aménagement », rapporteur M. STOLL, Vice-Président

M. BLEU passe la parole à M. STOLL qui communique à l'assemblée le compte-rendu de la commission « Environnement et Aménagement » qui s'est tenue le 16 octobre dernier.

• Modalités de mise en œuvre de l'action de suppression des résineux

Une des actions phare du Gerplan, notamment sur le haut de la vallée, est la suppression des plantations intervenues dans les vallées agricoles il y a une cinquantaine d'années. Aujourd'hui, ces arbres ont grandi et peuvent poser différents problèmes :

- Occupation d'une surface potentiellement agricole, dans un contexte de demande foncière des agriculteurs ;
- Conditions microclimatiques inopportunes en bordure de route (ombre, humidité, verglas)
- Dégradation des sols et risques pour les cours d'eau attenants (acidification) ;

- Ambiance hivernale sur les zones habitées voisines, qui peuvent perdre quelques heures de soleil rasant l'hiver ;
- Paysages proche et lointain compromis respectivement par l'occultation de certaines perspectives et par la prégnance taches sombres à lisières géométriques au milieu des prairies.

Par ailleurs, la conjoncture actuelle est plutôt favorable à une bonne valorisation de ces bois dont certains sont « mûrs » et d'autres peuvent bénéficier de débouchés qui n'existaient pas à l'époque de leur plantation (panneautage, bois-énergie).

C'est pourquoi, la Région Alsace a décidé de soutenir l'action des collectivités souhaitant supprimer ces boisements, en proposant une aide incitative aux propriétaires des parcelles concernées.

La Commission a proposé de :

- confier la réalisation de cette action pluriannuelle d'un budget de 60 000 Euros financé par la Région à un comité de pilotage spécifique qui pourrait être constitué d'élus communaux, d'un représentant de la région, d'un représentant du Parc des Ballons
- demander aux communes concernées (canton vert + Kaysersberg) de désigner officiellement des élus communaux (1 titulaire, 1 suppléant) pour participer au Comité de pilotage

Après désignation des membres, une première réunion du comité a eu lieu mi novembre pour détailler le dispositif. Les premières tâches du comité de pilotage seront de :

- valider un planning
- discuter du cahier des charges demandé et des étapes de procédures
- revoir localement la liste des parcelles prioritaires pour la corriger/compléter
- d'organiser et préparer rapidement une réunion de présentation avec les propriétaires concernés.

La commission insiste sur la nécessaire information à un moment donné des agriculteurs, étant donné :

- Leur implication possible en tant que prestataire dans les travaux de déboisement
- La destination agricole des parcelles après déboisement

Ce point devra être défini par le comité de pilotage.

3.2 Commission « Logement », rapporteur Mme TISSERAND, Vice-Présidente

M. BLEU passe la parole à Mme. TISSERAND qui rend compte de la commission « Logement » du 24 octobre dernier.

Mme TISSERAND revient au préalable sur les Rencontres de l'Habitat dans le Haut-Rhin organisées par le Conseil Général le samedi 17 novembre au CREF et auxquelles elle a assisté ainsi que M. BLEU.

Les débats portaient sur la connaissance des besoins locaux en logement et leur nécessaire adéquation avec l'offre ainsi que sur les possibilités d'actions des décideurs et des opérateurs. L'ensemble des acteurs réunis à cette occasion se sont prononcés sur la nécessité de faire coïncider les politiques locales de l'habitat avec les réels besoins de la population.

Mme TISSERAND précise que les réflexions de la Commission Logement de la CCVK portent justement sur cette question d'une politique adaptée à la demande et présente ensuite le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission.

I. OPAH : définition des objectifs compte-tenu des nouveaux enjeux

La Commission avait reçu les représentants du Conseil Général du Haut-Rhin et de la Région Alsace afin qu'ils nous présentent rapidement les politiques et les interventions mises en place par les 2 collectivités en matière d'habitat.

Il a été ensuite rappelé que les objectifs que s'était fixée la Communauté de Communes pour l'OPAH étaient à revoir compte tenu des nouveaux enjeux dont nous avons récemment eu connaissance.

Concrètement, la réalisation de l'OPAH a été remise en cause et la question qui s'est posée était « Quelle politique de l'habitat pour la CCVK ? »

- **Résorption des logements vacants** : il a été proposé de faire un état des lieux plus poussé et qualitatif sur la question de la forte vacance dans la partie « Montagne » (travail en interne à la CCVK, en collaboration avec l'Observatoire départemental de l'habitat et avec l'appui des communes)

- **Production de logements aidés** :

- Dans le Vignoble : la demande en locatif aidé étant clairement exprimée, il a été proposé d'axer la politique de la CCVK sur la production de logements à loyers maîtrisés dans les communes du Vignoble et ce, en complément et dans le cadre du Programme d'intérêt général du Conseil Général
- En Montagne : il a été proposé d'approfondir et de vérifier sur le terrain les tendances relevées *a priori* quant à la faible demande de locatif à loyers maîtrisés

- **Question du logement des personnes âgées et/ou handicapées** : une étude plus précise et ciblée sur cette thématique est nécessaire avant de décider des actions à mener.

- **Prise en compte du développement durable dans l'habitat** : il a été proposé d'axer l'action de la CCVK sur la performance énergétique des logements (par exemple en fixant un seuil de consommation énergétique par logement). Dans cette optique, la Région Alsace pourrait participer au financement des diagnostics préalables nécessaires et la CCVK interviendrait plutôt sur les travaux d'aménagement.

La Commission a proposé :

- de cibler l'action de la CCVK sur la production de logements à loyers maîtrisés dans les 5 communes du Vignoble, en accompagnement du programme d'intérêt général du Conseil Général du Haut-Rhin, avec un objectif de performance énergétique. Les objectifs précis de logements à produire et de performance énergétique restent à affiner.
- d'étudier plus précisément la question de la vacance et les solutions à y apporter dans les communes de Montagne.

Mme GRASS a fait état d'une réflexion engagée à Kaysersberg, avec un opérateur public, sur un projet exemplaire de logements de qualité environnementale. Elle a proposé que la CCVK soutienne/participe à ce projet structurant pour toute la Vallée.

Mme GRASS précise qu'il s'agit de répondre à une forte demande dans le bas de la Vallée et à un besoin de logements qui seraient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur GIRARDIN étant excusé pour cette séance, M. BLEU se charge des comptes-rendus des commissions « Centre Nautique » et « Animation et Solidarité ».

Arrivée de M. Jean-Marie FRITSCH.

- Bilan de actions 2007 :

- Protection de la charpente par des couvertines en zinc,
- Installation d'un appareillage de mise à l'eau pour des personnes handicapées motrices (équipement subventionné à 80 % par le Conseil Général du Haut-Rhin),
- Travaux de carrelage sur les douches de l'espace forme,
- Mise en place d'une rambarde de sécurité dans le couloir des douches de la piscine.

- Travaux et procédures en cours de réalisation :

- Réfection et agrandissement de nos 2 saunas,
- Aménagement de la pataugeoire extérieur ainsi que d'un espace tennis de table dans le parc,
- Réfection du grand pédiluve extérieur.

- Nouvelle manifestation sportive :

Organisation de la 1^{ère} édition du « Challenge sportif de Kaysersberg » : le 17 juin 2007, la manifestation a réuni plus de 100 participants autour de 3 épreuves (la natation, le VTT et la course à pieds) déclinées en 2 challenge : individuel et par équipes.

- Bilan énergétique :

Les charges d'énergie sont bien maîtrisées : la consommation d'énergie depuis le début de l'année est en nette baisse (-27% de gaz, -13% de bois et -3% d'électricité) grâce à un hiver doux et un plan efficace de réduction des consommations d'eau (baisse de 35 % de la consommation d'eau sur les 9 premiers mois de l'année).

- Fréquentation / Recettes

Nous avons débuté l'année avec une hausse de 17% de la fréquentation sur les 5 premiers mois, grâce à un hiver exceptionnellement doux. En contrepartie, l'été qui a suivi a été le plus frais et pluvieux depuis bien longtemps, entraînant alors une baisse de 17% de la fréquentation estivale.

Au global, nous terminons les 9 premiers mois de l'année sur une légère baisse de fréquentation de moins de 1%.

Fréquentation janvier à septembre	PISCINE	ESPACE FORME	ECOLES / ASSOCIATIONS	TOTAL
2006	73 000	8 900	17 200	99 100
2007	70 400	8 200	19 500	98 200
Progression	-3.5%	- 8%	+13%	-1 %

Recettes janvier à septembre	PISCINE	ACTIVITES	ESPACE FORME	BOUTIQUE	ECOLES / ASSOC.	TOTAL
2006	173 000 €	52 600 €	45 300 €	10 600 €	21 000 €	302 500 €
2007	166 900 €	50 100 €	46 000 €	12 600 €	24 200 €	299 800 €
Progression	-3.5%	-5%	+1.5%	+ 19%	+15%	-0,9%

- Projet « une piscine sans Chlore »

La quasi-totalité des piscines publiques sont actuellement désinfectées au chlore, produit certes efficace mais qui peu présenter un risque pour la santé et l'environnement, et provoque l'usure prématurée des installations.

La commission espace nautique propose d'utiliser un autre produit de désinfection à base de PHMB (chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide). Ce produit de substitution est constitué d'une molécule déjà largement utilisée pour l'assainissement de l'eau : on la retrouve notamment dans la désinfection des lentilles de vues ou du matériel au contact de denrées alimentaires. Non toxique ou allergène, le PHMB n'est pas oxydant et offre indéniablement un plus grand respect de la santé et de l'environnement. La difficulté réside dans son dosage beaucoup plus sensible que celui du chlore, mais les bénéfices pour nos baigneurs et le personnel de l'établissement valent largement les efforts consentis vers une piscine plus écologique.

Le changement est prévu pour mars 2008, lors de la vidange semestrielle des bassins, et sera accompagné d'une campagne de communication.

M. STOLL ajoute que ce projet permettra d'attirer une clientèle ayant des problèmes d'allergie au chlore.

Point délibéré :

3.3.1 Modification du tarif de vente du masque Vista

Dans le cadre de la boutique de l'espace nautique, il est proposé de mettre en vente un masque de natation Vista au prix de 24 euros.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente du masque au prix de 24 euros.

3.4 Commission « Animation et Solidarité », rapporteur M. GIRARDIN, Vice-Président

I. Contrat Enfance-Jeunesse (volet Enfance) (Point 3.4.1- Annexe1)

Le volet Enfance (échu au 31/12/2006) du nouveau Contrat Enfance Jeunesse est à renouveler.

La CAF a transmis début novembre son évaluation prévisionnelle de subventionnement. Le mode de calcul de sa participation est radicalement modifié : elle ne fait plus référence à un taux de subvention mais à un montant plafond dégressif. Ce montant plafond est calculé sur son intervention 2006 diminué de 3% par an jusqu'en 2010.

Cette dégressivité cumulée au plafonnement calculé sur les dépenses 2006 génère une augmentation substantielle du solde à charge de la CCVK (cf. tableau de simulation ci-dessous).

Évaluation prévisionnelle des droits CEJ 2007 - Volet Enfance (versés en 2008)

Communes concernées (considérant que les CLSH "- de 6 ans" de l'ensemble du territoire seront entièrement rapatriés et pris en compte dans la PS CTL 2007)	DNN 2006 prévisionnelle (a)	PS 2006 (actions éligibles au volet enfance du CEJ) (b) [=ax65,3125%]	Dégressivité annuelle maximum de la PS CEJ (c) [=bx3/65,3125] ou [ax3%]	PS CEJ 2007 Volet Enfance (d) [=b - c]	PS CEJ 2008 Volet Enfance (e) [=d - c]	PS CEJ 2009 Volet Enfance (f) [=e - c]	PS CEJ 2010 Volet Enfance (g) [=f - c]
	N-1			N	N+1	N+2	N+3
CdC Vallée de KAYSERSBERG	531 917,02 €	347 395,92 €	11 490,54 €	335 904,46 €	324 413,92 €	312 923,38 €	301 432,84 €
MAC Offre de service globalisée CCVK	460 736,02 €	300 906,69 €	7 508,49 €	293 398,20 €	285 889,71 €	278 381,22 €	270 872,73 €
RAM	34 365,01 €	22 443,79 €	2 521,00 €	19 922,79 €	17 401,79 €	14 880,79 €	12 359,79 €
LAPE	77,05 €	50,32 €	0,00 €	50,32 €	50,32 €	50,32 €	50,32 €
Coordonateur Petite Enfance	36 738,94 €	23 995,12 €	1 461,05 €	22 533,15 €	21 072,10 €	19 611,05 €	18 150,00 €
Commune de Kaysersberg	6 940,50 €	4 533,01 €	208,22 €	4 324,80 €	4 116,41 €	3 908,20 €	3 699,98 €
MAC Boucle d'Or Kaysersberg	6 940,50 €	4 533,01 €	208,22 €	4 324,63 €	4 116,41 €	3 908,20 €	3 699,98 €
Commune de Lapoutroie	5 488,16 €	3 584,45 €	164,64 €	3 584,32 €	3 584,32 €	3 584,32 €	3 584,32 €
MAC le Petit Prince Hachimette	5 488,16 €	3 584,45 €	164,64 €	3 584,32 €	3 584,32 €	3 584,32 €	3 584,32 €
Commune de Sigolsheim	5 488,16 €	3 584,45 €	164,64 €	3 419,81 €	3 255,03 €	3 090,39 €	2 925,74 €
MAC le Petit Poucet Sigolsheim	5 488,16 €	3 584,45 €	164,64 €	3 419,68 €	3 255,03 €	3 090,39 €	2 925,74 €
TOTAL CONTRAT	549 833,84 €	359 097,85 €	12 028,04 €	347 233,39 €	335 369,68 €	323 506,29 €	311 642,88 €

Données CAF

Pour limiter au maximum les effets de ces nouvelles modalités de financement, M. BLEU a rencontré M. HENNEQUIN, directeur de la CAF 68 (14/11/2007) et a formulé 3 demandes :

- Que soit pris en compte le coût "réel" du service en 2006 non diminué des recettes exceptionnelles (CNASEA et excédents de gestion) ;
- Permettre à la CCVK de modifier si nécessaire les capacités des différentes structures pour rechercher des économies d'échelle ;
- De débloquer, dans la mesure où les autres demandes n'aboutiraient pas, des crédits sur fonds propres pour amortir la hausse du solde à charge.

Dans l'attente de la réponse de la CAF et pour permettre le versement de l'acompte de 80% de la subvention 2007, la commission a émis un avis favorable sur la reconduction de la contractualisation avec la CAF.

M. STOLL intervient pour faire part de son mécontentement, en effet la bonne gestion du service n'est pas valorisée car en l'occurrence, dans ce cas précis, nous sommes pénalisés.

Le Conseil de Communauté :

- **confirme** l'engagement de la CCVK dans une politique enfance volontaire au bénéfice des familles du territoire

- **autorise** le Président ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse – volet Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Décision prise à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Stoll)

II. Gestion de la compétence Jeunesse Point (3.4.2 – Annxe 2)

Après examen de la note d'analyse du choix du mode de gestion de la compétence Jeunesse (jointe en annexe 2) et qui présente le contexte du questionnement sur une éventuelle modification du mode de gestion, la commission Animation & Solidarité propose de retenir la Délégation de Service Public.

Le Conseil de Communauté :

- **valide** le principe du recours à la Délégation de Service Public pour la gestion de la compétence Jeunesse

- **autorise** le Président à engager la procédure de publicité en vue de recueillir les offres des candidats

- **désigne et installe** les membres (5 titulaires et 5 suppléants, le Président étant membre de droit) de la commission spécialisée d'ouverture des plis pour cette DSP, comme suit :

M. Roger BLEU, Président de la CCVK, Président de la commission

Membres titulaires :

-M. Jean-Marie Muller

-M. Jean-Marie FRITSCH

-M. Henri STOLL

-Mme Chantal OLRV

-M. Guy JACQUEY

Membres suppléants:

- Mme Nicole Tisserand

- M. Philippe Girardin

- Mlle Frédéric Jacquot

- M. Michel Fritsch

- M. Jean-Jacques Rauch

Décision prise à l'unanimité des membres présents

III. Demandes de subvention (Point 3.4.3)

• BIJ

1 demande de subvention a été présentée par 1 groupe de jeunes de la vallée pour financer un stage de parapente au Markstein durant les vacances de Pâques 2008.

- Noel FRANCHET (13 ans) de Lapoutroie

- Emmanuel SCHERMANN (13 ans) de Labaroche

- Gabriel SCHERMANN (12 ans) de Labaroche

Le cout du stage s'élève à 300€/personne.

Étant tous musiciens, ils proposent d'assurer de petits concerts dans les maisons de retraites et autres lieux à la demande de la CCVK.

La commission a émis un avis favorable.

- **Aide aux Manifestations d'envergure**

L'association Noël à Kaysersberg sollicite le soutien de la CCVK pour l'organisation de l'exposition consacrée cette année aux fêtes de Noël en Forêt-Noire. La CCVK est plus particulièrement sollicitée pour la prise en charge de l'accueil et de la surveillance de l'exposition durant les 4 week-ends du marché soit 12 jours.

Cette surveillance serait assurée par une personne salariée et 2 stagiaires de l'école hôtelière d'Illkirch.

La commission a émis un avis favorable dans la limite du plafond d'intervention de l'Aide aux Manifestations d'Envergure, soit 2.000€, et sous réserve que l'association transmette au préalable le compte-rendu de la dernière AG ainsi que la copie de l'ensemble des extraits de comptes les plus récents.

- **FOSIL**

L'association JEUKADO, nouvellement créée à Kaysersberg, organise un salon du jeu et du jouet le dimanche 25 novembre 2007 dans les locaux de l'école Jean Geiler à Kaysersberg. Elle sollicite une subvention destinée à financer les frais d'impression d'une affiche.

Budget de la manifestation : 200€

Subvention sollicitée : 90€

La commission émet un avis favorable

- **Autres demandes de subvention**

L'école élémentaire de Sigolsheim organise un cycle de 4 visites et d'ateliers au sein des archives départementales pour les classes de CP et CE1 dans le cadre de leur projet d'école "la culture des mots". Les enseignantes sollicitent une participation de la CCVK pour le financement des coûts de transports (env. 100€/AR)

La commission a émis un avis défavorable, dans la mesure où la CCVK n'est pas compétente en la matière

Le Conseil de Communauté autorise, par 15 voix POUR et 2 CONTRE (MM. MULLER et JACQUEY) le versement des subventions suivantes :

- 500 euros à la famille SCHERMANN pour le stage de Noël FRANCHET, Emmanuel et Gabriel SCHERMANN, charge à elle de répartir la subvention ;
- 2 000 euros à l'association « Noël à Kaysersberg » ;
- 90 euros à l'association « JEUKADO ».

3.5 Commission « Eau et Assainissement », rapporteur M. SCHMITT, Vice-Président

Je laisse la parole à M. SCHMITT pour le compte-rendu de la commission « Eau et Assainissement » du 14 novembre dernier.

- **Vignoble : Travaux de raccordement à Colmar** (Points 3.5.1 et 3.5.2)

La première phase des travaux consistant en la réalisation de la conduite de refoulement et du poste de relevage est sur le point d'être terminée.

La DDAF, maître d'œuvre du projet, a présenté une proposition d'avenant pour les marchés SADE (lot canalisation) et OGELEC (lot électromécanique). Ces avenants font l'objet d'un point à l'ordre du jour

du présent Conseil de Communauté. L'avenant SADE a en outre été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 20 novembre dernier.

- **Avenant SADE**

Cet avenant se monte à 55 191 € HT, soit 8,45 % du marché de base initial.

Les dépenses supplémentaires demandées correspondent principalement à la réfection de voirie provisoire pour 16 400 €, la mise en place d'équipements et de regards supplémentaires au niveau du poste de relevage (chambre de vannes, débitmètre, regard pour ballon anti béliet), pour 17 550 €, la modification de la traversée de la Fecht suite à des prescriptions supplémentaires demandées par le Conseil Général et les concessionnaires de réseaux électriques et télécom, pour 14 000 €, et enfin la mise en place de deux vannes de sectionnement supplémentaires avec regards, pour 9 200 €.

Le détail des travaux supplémentaires est indiqué dans la liste ci-après.

Projet d'avenant n° 1 au marché n° CN 07-01 – DEVIS DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Prestations en plus-values

P.S.1.	Mise en œuvre d'une émulsion mono-couche provisoire 3.350 m ² à 2,28 €/m ²	7.638,00 €
P.S.2.	Fourniture et pose d'un regard carré 1500 x 1500 profondeur jusqu'à 2,50 m	2.240,00 €
P.S.3.	Fourniture et pose d'un regard carré 2000 x 2000 profondeur jusqu'à 2,00 m	4.350,00 €
P.S.4.	Fourniture et pose de 2 vannes de sectionnement, y compris pièces y afférentes	2.625,00 €
P.S.5.	Fourniture et pose d'un branchement en attente "Pont de la Fecht" comprenant : tuyau Ø 80, coude 250/80, vanne et clapet	1.660,00 €
P.S.6.	Fourniture et mise en œuvre d'une émulsion bicouche sur le parking "Pont de la Fecht" 585 m ² à 4,05 €/m ²	2.370,00 €
P.S.7.	Travaux supplémentaires pour traversée de la Fecht suite aux prescriptions du Conseil Général, de EDF et de France Télécom Tuyaux BA Ø 500 mm, tuyaux fonte Ø 200 et 250 mm	10.432,00 €
P.S.8.	Fourniture et mise en place de 4 chambres LIT suite aux prescriptions de France Télécom	2.346,00 €
P.S.9.	Plus-value pour mise à disposition du Parc d'Erstein pour essai d'étanchéité 1.700 ml à 0,45 €/ml	765,00 €
P.S.10.	Fourniture et pose d'argile pour muret anti-renard	1.155,00 €
P.S.11.	Plus-value pour reprofilage avant pose des enrobés, y compris couche d'accrochage 7.012 m ² à 1,25 €/m ²	8.765,00 €
P.S.12.	Déviation d'une conduite AEP Ø 150 mm	3.294,00 €
P.S.13.	Fourniture et pose d'un débit-mètre, y compris regard Ø 1.500 mm	9.876,00 €
P.S.14.	Mise en place de la station de refoulement OGELEC	6.195,00 €

P.S.15.	Mise en place de la chambre de vannes OGELEC	1.480,00 €
TOTAL – I – Prestations en plus H.T.		65.191,00 €

Prestations en moins-values

Montant prévisionnel des prestations en moins sur le marché de base, décomptées au métré réel arrondi à H.T. - 10.000,00 €

Montant de l'avenant

Montant de l'avenant H.T.	55.191,00 €
T.V.A. 19,6 %	10.817,44 €
Montant de l'avenant T.T.C.	66.008,44 €

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents:

- l'établissement d'un avenant au marché « lot n°1 » avec la société SADE pour un montant de 66 008,44 € TTC.
- le Président à signer ce document.

• Avenant OGELEC

Le Conseil est également invité à se prononcer pour un avenant au marché conclu avec la société OGELEC, pour l'équipement électromécanique du poste de refoulement, se montant à 2 606 € HT, soit 2,86 % du marché initial.

Cet avenant correspond à la fourniture et la mise en place d'un couvercle du regard anti bélièr.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents :

- l'établissement d'un avenant au marché « lot n°2 » avec la société OGELEC pour un montant de 3116,77 € TTC.
- le Président à signer ce document.

• Orientations budgétaires 2008

○ Budget d'assainissement Vignoble

1. Intégration du budget AKS

Du fait du raccordement des communes d'Ammerschwihir, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim à la station d'épuration de Colmar, il n'y a plus lieu de distinguer les 2 budgets AKS et AKKS.

Il est donc proposé au conseil de valider la suppression du budget AKS pour l'année 2008 d'une part et d'autoriser le transfert des éléments du patrimoine du budget AKS au budget AKKS à la date du 31/12/2007 d'autre part.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, la suppression du budget AKS et le transfert des éléments d'actif et de passif au budget AKKS à la date du 31/12/2007.

2. Point sur les investissements en cours

Il n'y a pas eu de travaux communaux pris en charge par le budget AKKS en 2007. Un point financier a été présenté sur les travaux réalisés en 2006 rue du Geisbourg à Kaysersberg.

Concernant l'opération de raccordement à la station d'épuration de Colmar, les restes à réaliser seront reportés sur le budget 2008, dans l'attente des coûts définitifs des travaux qui seront connus fin 2008.

Pour le zonage d'assainissement, je rappelle que les communes doivent délibérer sur l'approbation définitive du plan de zonage. Ces délibérations feront l'objet d'une publication par la Communauté de Communes. Nous sommes dans l'attente de ces délibérations pour solder le dossier.

3. Orientations budgétaires 2008

Une projection estimée de l'impact des travaux de raccordement à la station d'épuration de Colmar sur le budget vignoble et les participations communales a été présentée pour les 20 prochaines années. Ces projections seront fournies aux communes pour préparer leurs budgets d'eau et d'assainissement.

La commission a souhaité que le remboursement des prêts de l'Agence de l'Eau (deux annuités restantes) soit versé aux communes sur le budget 2008.

Pour l'année prochaine, les opérations souhaitées par la commission sont les suivantes :

- étude eaux claires parasites à Sigolsheim, pour laquelle le Conseil de Communauté avait déjà décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage le 30 septembre 2005, coût de 14 840 €
- modification de la jonction des réseaux intercommunaux de Kaysersberg et de Kientzheim, coût estimé à 10 000 € HT.

• Assainissement Montagne

Un point financier a été présenté sur les opérations communales réalisées en 2006 (Chemin de la Petite Montagne au Bonhomme) et en 2007 (Impasse des Acacias à Lapoutroie).

Les opérations intercommunales nouvelles souhaitées par la commission sont :

- réfection ou suppression du regard dans la Béhine à Lapoutroie.
- réfection du regard en amont de la traversée de l'Ur du réseau intercommunal en provenance de Fréland.
- réfection du chemin d'accès de la station d'épuration.

La commission demande à ce que ces opérations soient financées par l'excédent présumé du budget de fonctionnement, estimé à 50 000 €.

La commission a été informée de la non conformité du lot de boues du mois de septembre provenant de la station d'épuration d'Hachimette. Ce lot de boues a été incinéré en partie à Mulhouse, puis à Colmar suite à un problème technique survenu à l'usine d'incinération.

Je vous remercie de votre attention et je rends la parole à M. le Président pour la poursuite de l'ordre du jour.

4. Développement local : Approbation et signature de la convention avec l'ADAUHR

Lors de sa séance du 20 octobre 2005, le Conseil Général a transformé l'association ADAUHR en Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin et par la même, a érigé les missions d'assistance et de conseil aux collectivités haut-rhinoises, en service public.

Ces missions se manifestent sous deux formes :

- Assistance et conseils gratuits : actions de recherche et de sensibilisation à l'égard des partenaires publics, missions d'assistance et de conseils concernant le choix et le déroulement des procédures règlementaires...
- Prestations de service payantes : pour des questions d'équilibre de son budget, l'agence est également amenée à réaliser des missions d'études et d'assistance aux maîtres d'ouvrage publics.

Afin que la CCVK puisse bénéficier de ce partenariat, il est nécessaire de signer la convention avec l'ADAUHR.

Le Conseil de Communauté valide la convention avec l'ADAUHR et **autorise** à signer ce document.

5. Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Épis : Avenant au marché (index de révision de prix)

Dans le cadre de la réhabilitation du Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Épis, des marchés ont été contractualisés avec les sociétés suivantes :

Lot n° 1 – Sté SIREV

Lot n° 2 – Sté YN

Lot n° 3 – Sté PONTIGGIA

Lot n° 4 – Sté OLRV

Ces marchés prévoyaient une révision des prix à l'aide d'index qui devaient figurer en annexe, or ce n'est pas le cas.

Il convient donc d'établir un avenant avec chaque entreprise qui validera le choix de l'index de révision.

Le Conseil de Communauté autorise l'établissement des avenants avec les sociétés SIREV, YN, PONTIGGIA et OLRV et le Président à signer ces documents.

6. Ordures Ménagères

6.1 Approbation de la signature des conventions de mise à disposition des agents de déchetterie

Les conventions de mise à disposition de personnel pour la surveillance des déchetteries (délibération du 02/07/2004 et modifiée par délibération du 30/03/2007) arriveront à échéance au 31/12/2007.

Ces conventions définissent notamment les fonctions des agents communaux (surveillance, entretien), la durée, le volume d'heures et le coût horaire de la mise à disposition.

Une modification apportée en 2007 modifiait le volume d'heures global d'intervention des communes d'Ammerschwihr, Katzenthal, Kientzheim, Labaroche et Sigolsheim. En effet, la déchetterie d'Ammerschwihr a été fermée, de plus, il a été nécessaire de réaffecter du personnel de la CCVK. Il est donc nécessaire de renouveler ces conventions et d'en actualiser les termes selon les nouvelles contraintes et à la réorganisation du service avec toutes les communes à l'exception de Kaysersberg, pour laquelle un agent communautaire sera affecté.

Selon la législation en vigueur, cette convention définira les points suivants:

- Fonctions des agents mis à disposition
- Durée de la convention (2 ans)
- Modalités financières de la mise à disposition

Le Conseil de Communauté approuve, l'actualisation des termes des nouvelles conventions de mise à disposition de personnel et **autorise** le Président à signer ces documents.
Décision prise à l'unanimité des membres présents

6.2 Admission en non valeur

Il est proposé d'admettre en non-valeur le titre de recettes pour le service "Gestion des Déchets" dont le débiteur n'a pu être trouvé ou est insolvable.

ANNEE	SOMMES NON RECOUVREES
2006	0,90 €
TOTAL	0,90 €

Le Conseil de Communauté admet en non-valeur, le montant du titre de recettes mentionné ci-dessus.
Décision prise à l'unanimité des membres présents

7. Finances

Point ajouté à l'ordre du jour : Multi accueil d'Orbey - Quitus SEMHA

Le mandat qui avait été confié à la SEMHA par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg dans le cadre de l'aménagement d'un multi accueil à Orbey est arrivé à son terme avec le reversement du solde de trésorerie de l'opération.

L'ensemble des missions énumérées à l'article 21 de la convention de mandat signée le 12 mai 2003 ont été exécutées.

Toutefois, il y a lieu de délivrer le quitus à la SEMHA pour mettre un terme à sa mission.

Le Conseil de Communauté donne, à l'unanimité des membres présents, quitus à la SEMHA pour l'ensemble des missions qui lui avaient été confiées.

7.1 Décisions Modificatives aux budgets AG, OM et CN

• Décisions Modificatives au budget M14 AG

- Suite à l'Opération Collective de Modernisation, l'État nous verse une subvention pour les actions d'animations de l'association REBEKA. Cette subvention doit être reversée à l'association.
- Une subvention supplémentaire doit être octroyée à l'Office du Tourisme de Kayzersberg dans le cadre du passage de la clôture de son exercice comptable du 30/9 au 31/12. L'exercice comptable 2006/2007 aura donc 15 mois et il y a lieu de régulariser le montant de la subvention 2007. La subvention à verser pour 3 mois supplémentaires s'élève à $253\,320 \text{ €} / 4 = 63\,330 \text{ €}$ moins 35 275 euros versés en 2002(exercice comptable de 9 mois) soit **28 055 euros**.
- Travaux du golf : les crédits sont à ajuster du montant prévisionnel des révisions de prix.

L'ensemble de ces crédits n'ayant pas été prévus au budget, il y a lieu de prendre des décisions modificatives.

BUDGET AG	ARTICLE/OPERATION/ FONCTION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Subvention de fonctionnement du FISAC	6574//90				53 429,00
	74718//90			53 429,00	
Subvention OTI	6574//95				28 100,00
	022//01				- 28 100,00
Travaux du Golf d'Ammerschwih	2313/19/4141		35 000,00		
	1323/19/4141	5 000,00			
	021//01	30 000,00			
	022//01				- 30 000,00
	023//01				30 000,00
TOTAL		35 000,00	35 000,00	53 429,00	53 429,00

• Décisions Modificatives au budget M14 OM

Compte-tenu des nombreuses annulations de titres émis pour la redevance des ordures ménagères les années antérieures, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

BUDGET OM	ARTICLE	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Titres annulés sur exercices antérieurs	673				600,00
	6419			600,00	
TOTAL				600,00	600,00

• **Décisions Modificatives au budget M14 CN**

Compte-tenu de la variation du taux d'intérêt de l'emprunt de 4 000 000 francs, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

BUDGET CN	ARTICLE	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Emprunt n°MIS175671	66111				1 300,00
	758			1 300,00	
TOTAL				1 300,00	1 300,00

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les Décisions Modificatives pour les budgets AG, OM et CN mentionnées ci-dessus.

7.2 Règlement des frais de déplacement

Le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 modifie la réglementation applicable à l'indemnisation des frais de déplacements des agents territoriaux et donne compétence au Conseil pour fixer certaines modalités de remboursement et moduler les montants des indemnisations.

1/ Notion de résidence administrative et familiale :

Avant le décret précité, la notion de résidence administrative et familiale était limitée au seul territoire géographique de la commune concernée, ce qui permettait de rembourser les frais de déplacement lors d'une mission dans une commune limitrophe.

La réglementation considère désormais toute commune et communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs comme ne formant qu'une. Toutefois, les collectivités territoriales peuvent délibérer pour maintenir l'ancienne acception de cette notion.

Il est donc proposé, afin de ne pas modifier les conditions d'indemnisation des agents lorsqu'ils se rendent en mission dans une commune limitrophe de leur résidence administrative ou familiale de maintenir cette notion au seul territoire de la commune concernée.

2/ Indemnités de mission :

Lorsque les agents se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et familiale pour effectuer une mission, tournée ou un intérim et lorsqu'ils suivent une formation, ils peuvent prétendre au bénéfice des indemnités de mission.

Il revient désormais à l'organe délibérant de fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement. Il est proposé de fixer ce montant dans les mêmes limites que les agents de l'État, à savoir 60€ sachant que le remboursement s'effectue de manière forfaitaire sur présentation de justificatifs.

Règles dérogatoires ponctuelles :

L'organe délibérant a également la possibilité, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières de fixer des règles dérogatoires aux indemnités de mission.

Il est donc proposé, lorsque le coût est manifestement et inévitablement trop élevé pour être compensé par le forfait précité et par l'agent de procéder au remboursement à hauteur du montant des dépenses effectivement engagées.

Le Conseil de Communauté :

- **limite** la notion de résidence administrative et familiale au seul territoire de la commune concernée
- **fixe** le montant forfaitaire de remboursement des frais d'Hébergement lors de missions à 60€
- **autorise** si la situation le nécessite, le remboursement des frais à hauteur du montant des dépenses effectivement engagées.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents

7.3 Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

Conformément à la décision prise par la CLETCP en date du 26 avril 2007, validée par les conseils municipaux et notamment la délibération du Conseil de la commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007, il a été prévu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux travaux de rénovation du bâtiment de la Médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours. Les travaux réalisés en 2007 concernent la pose d'un toit en « Akyver ».

Par délibération en date du 29 octobre 2007, la commune de Kaysersberg a décidé de verser un fonds de concours d'un montant de 1 486,38 € qu'il est nécessaire d'accepter par décision du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 486,38 €, de la part de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque.

7.4 Suppression du budget AKS et intégration au budget AKKS à partir du 01/01/2008

Point délibéré lors du compte-rendu de la commission « Eau et Assainissement ».

8. Personnel

8.1 Suppression et création de postes suite aux avancements de grade

Il est proposé de créer deux nouveaux postes en faveur d'agents promus au titre de l'avancement de grade, à savoir :

- 1 poste de technicien supérieur chef pour le service AG
- 1 poste d'éducateur des APS hors classe pour le service Centre Nautique

Il est également proposé de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de technicien supérieur principal (AG)
- 1 poste d'éducateur des APS 2^{ème} classe (CN)

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un poste de technicien supérieur chef pour le service AG et d'un poste d'éducateur des APS hors classe pour le service Centre Nautique
- la suppression d'un poste de technicien supérieur principal (AG) et d'un poste d'éducateur des APS 2^{ème} classe (CN)

Il est proposé de créer quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en faveur de quatre agents promus au titre de l'avancement de grade.

Ces quatre agents occupant jusqu'à présent le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, il est donc proposé de supprimer quatre postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- la création de 4 postes d'adjoint technique principal (3 pour le service ordures ménagères et 1 pour le service FLLBO);
- la suppression de 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.(3 pour le service Ordures Ménagères et 1 pour le service FLLBO).

Il est proposé de créer un poste de contrôleur territorial de travaux en faveur d'un agent promu à ce grade au titre de la promotion interne.

L'agent qui bénéficie de cette promotion occupait le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il est donc proposé de supprimer ce poste.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un poste de contrôleur territorial de travaux territorial en faveur d'un agent promu à ce grade au titre de la promotion interne;
- la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

8.2 Personnel bûcheron – Modification de la classification hiérarchique

En accord avec les chefs de Triage et le responsable de l'UT, il a été proposé une modification de la classification hiérarchique pour certains salariés bûcherons.

En tenant compte de leur compétence effective et en application de l'article 44 de la Convention Collective Régionale « Exploitations Forestières de la Région Alsace », les ouvriers passeront d'un coefficient de 160 à celui de 170.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président à octroyer cet avancement.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à procéder à un avancement dans la classification hiérarchique pour le personnel bûcheron.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

9. Contrat Temps Libres : Annulation et remplacement de la facturation des activités communes CCVK/CCPR

Par délibération du 15/09/06, le Conseil de Communauté a approuvé le principe de participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach lors des activités communes aux deux services.

Le calcul de la participation financière de chaque Communauté de Communes se fait au prorata du nombre de participants pour chaque Service Jeunesse.

Le service jeunesse de la CCPR ayant participé, en partenariat avec le Service Jeunesse de la CCVK, au camp estival qui s'est déroulé en Ardèche et la CCVK ayant engagé les frais, nous demandons donc la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach.

Lors de sa séance du 28 septembre dernier, le Conseil a approuvé la facturation à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach de la somme de **990,48 €**, or ce montant est incomplet, c'est pourquoi il est demandé au Conseil d'annuler cette décision.

A ce jour, le solde des activités culturelles, sportives, les frais de pharmacie, pédagogique, d'alimentation, de transport, de salaire et d'hébergement, qui s'élèvent à **1 004,48 €**, restent à payer par la Communauté de Communes du Pays de Rouffach.

Nombre de jeunes : 40 30 10

DEPENSES	COÛT TOTAL	Part Kayzersberg	Part Rouffach
Hébergement	14 850,00 €	10 890,00 €	3 960,00 €
Transport	4 095,00 €	3 071,20 €	1 023,80 €
Activités	3 724,00 €	2 793,00 €	931,00 €
Pharmacie	11,50 €	8,63 €	2,88 €
Divers (alimentaire, petit matériel, etc.)	281,91 €	211,43 €	70,48 €
TOTAL	22 906,91 €	16 974,63 €	5 988,28 €
Recette familles	16 600,00 €	12 000,00 €	4 600,00 €
Coût CC		4 974,63 €	1 388,28 €
Acompte/somme versée		16 974,63 €	4 983,80 €
Solde à payer		- €	1004,48 €

Le Conseil de Communauté annule la décision du 28/09/2007 et **remplace** par la suivante : **autorise** la facturation du « reste à payer » d'un montant de **1 004,48 €** à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

10. Informations et divers

10.1 OCM – Compte-rendu de délégation du Président

Le 1^{er} comité de pilotage OCM s'était réuni le 9 juillet 2007 et avait validé 2 dossiers (cf. dernier Conseil Communautaire du 28/09).

Entreprise	Total travaux	Dotation de base	Dotation dvpt durable	Montant total de l'aide
SARL La Schlitte	146.731 €	20.000 €	7.500 €	27.500 €
Menuiserie Defrasne	36.750 €	14.700 €	0 €	14.700 €

Un 2^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni ce mercredi le 21 novembre pour étudier les dossiers suivants :

- NP Distribution à Kaysersberg : rénovation de l'ancienne station services pour aménager son magasin de vente de pneus et développer une nouvelle activité de vente de scooters
- Un Autre Regard à Kaysersberg : rénovation d'un ancien magasin pour y implanter son activité d'opticien (création d'entreprise)
- Au Fil de Soie au Bonhomme : agrandissement de son local et aménagement d'un point d'accueil de la clientèle pour développer son activité de couture (création)
- Boulangerie Mistler à Orbey : acquisition de nouveaux matériels de production

Ces dossiers ont fait l'objet des décisions suivantes :

Entreprise	Total dépenses éligibles	Montant dotation de base	Montant dotation dvpt durable	Montant total de l'aide
NP Distribution - Kaysersberg	55.630 €	20.000 €	0 €	20.000 €
Un Autre Regard - Kaysersberg	55.711 €	20.000 €	7.500 €	27.500 €
Au Fil de Soie - Le Bonhomme	13.454 €	5.381 €	2.018 €	7.399 €
Boulangerie Mistler - Orbey	34.717 €	13.886 €	0 €	13.886 €

Avec les crédits attribués à ces 6 entreprises, la quasi-totalité de l'enveloppe allouée à la 1^{ère} tranche de notre OCM (2007) est consommée.

En voici la synthèse :

Total travaux prévus par les entreprises	Total crédits attribués dotation de base	Total crédits attribués dotation de dvpt durable	Total global crédits attribués
342.993 €	93.967 €	17.018 €	110.985 €

	Etat	Région	Département	CCVK	Total
Budget total toutes dotations	26.667 €	30.000 €	30.000 €	36.667 €	113.334 €
Total crédits attribués	24.820 €	25.673 €	30.000 €	30.492 €	110.985 €
Reliquat total toutes dotations	1.847 €	4.327 €	0 €	6.175 €	12.349 €

Nous n'avons donc plus de crédits pour accepter d'autres dossiers dans le cadre de cette 1^{ère} tranche : tous les futurs dossiers devront donc attendre l'engagement d'une 2^{ème} tranche (effective en mars – avril 2008) pour connaître les aides éventuellement attribuées.

Cependant, la procédure permet aux entreprises de pouvoir engager leurs travaux dès l'accusé de réception du dossier que la CCVK fera parvenir à l'Etat pour demander la 2^{ème} tranche, à savoir à compter de fin janvier.

10.2 Liste des marchés passés en 2007

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2007

ANNEE	N° DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	CP	RESPONSABLE
2007	A0002	BUREAU VERITAS	Mission de contrôle technique pour la construction d'un bassin tampon de 5000 m ³ pour le raccordement des communes d'AKKS à la station d'épuration de Colmar	28/09/2007	7 680,00	68000	Thomas MARION
2007	B0002	FIDUCIAL BUREAUTIQUE ESPACE HISLER-EVEN LYRECO	Fourniture et livraison de fournitures bureautiques courantes Lot 1 - petites fournitures de bureau Lot 2 - petits consommables informatiques Lot 3 - papeterie classique	26/09/2007 24/09/2007 01/10/2007	20 000,00 3 000,00 5 000,00	54601 68390 59584	Gaëlle HEUMANN

10.3 Emprunt : financement des travaux de raccordement des réseaux d'assainissement AKKS à la station d'épuration de Colmar

Pour le financement des travaux de raccordement des réseaux d'assainissement AKKS à la station d'épuration de Colmar, la CCVK a décidé de contracter auprès du CREDIT MUTUEL de Kaysersberg, un emprunt d'un montant de 350 000 € dans les conditions suivantes :

Durée : 20 ans

Taux : 4,55 %

Remboursement : échéance trimestrielle constante en capital et intérêts

10.4 Programmation de développement local 2008

Le programme pluriannuel d'actions de la charte intercommunale 2007-2012 a été adopté au Conseil Communautaire du 15 décembre 2006.

Chaque année, au moment du DOB, on vous propose de retenir, au sein de ce programme pluriannuel, les opérations à inscrire au programme annuel de développement local de la CCVK (c'est-à-dire uniquement les opérations prioritaires sous maîtrise d'ouvrage de la CCVK).

En raison des délais resserrés en début d'année prochaine, nous vous proposons une autre méthode pour l'élaboration du programme 2008 de développement local :

- Travail du Conseil Communautaire : nous vous enverrons la semaine prochaine (par mail ou par courrier) le programme global de la charte avec les actions qui avaient été retenues pour l'année 2008 et celles qui n'ont pas été retenues ni démarrées en 2007. Pour chaque **action**, vous aurez les propositions d'**opérations** à inscrire au programme 2008 de la CCVK (propositions des agents de développement). Il s'agira ensuite pour vous, de rajouter vos propres propositions, **puis de classer l'ensemble des propositions en retenant les 10 opérations prioritaires que vous souhaitez inscrire au programme**.
- Travail des Commissions : les membres des Commissions (hors délégués communautaires) auront le même travail à faire mais uniquement sur les actions relevant des domaines de compétence de la commission.

Il s'agira ensuite de nous renvoyer vos documents à la CCVK pour début janvier afin qu'on puisse effectuer le classement et surtout chiffrer les opérations avant de pouvoir nous retrouver en DOB pour en débattre.

10.5 Divers

Un Bureau consacré à la mise en commun des réponses du questionnaire de fin de mandat relatif au fonctionnement de la CCVK et à l'évaluation de la charte sera organisé le 22 janvier 2008.

Vous trouverez dans vos pochettes un questionnaire relatif aux envois des documents pour le Conseil. Ce formulaire est à compléter et à remettre à Madame SCHRAMM en fin de séance.

Plus aucun Élus n'a souhaité intervenir, M. BLEU a donc invité l'assemblée à boire le verre de l'amitié et a levé la séance à 19h30.